

## Dialogue social et protection sociale

Les signataires de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 ont présenté comme une avancée la généralisation de la couverture complémentaire santé pour les salariés dans un cadre collectif (branche professionnelle ou entreprise) obligatoire.

Effectivement du point de vue immédiat du salarié, cette couverture obligatoire est la bienvenue, tant les désengagements de la sécurité sociale, la multiplication des franchises, la flambée des dépassements d'honoraires ont de fait rendu la « complémentaire » indispensable.

La contribution (à au moins 50%) de l'employeur représente un gain de pouvoir d'achat et les signataires ne manqueront pas de le faire valoir auprès des bénéficiaires. Pourtant cette *avancée* suscite des critiques fortes de la part du mouvement mutualiste. Ainsi, Thierry Baudet, président de la MGEN, considère que « *cette « généralisation » de l'intervention des complémentaires autour des seuls salariés ne répond pas à l'intérêt général et accentue les inégalités entre les citoyens* »<sup>1</sup>. La MFP a par ailleurs indiqué, dans son communiqué de presse du 10 juin dernier, que les mesures législatives et réglementaires ne doivent pas aboutir à déstructurer plus de 60 ans de solidarité intergénérationnelle, familiale et contributive telle que développée par les mutuelles de la fonction publique.

Quand on parle de complémentaire obligatoire, il convient de ne pas oublier deux choses :

- d'une part les contrats collectifs sont défiscalisés et coûtent cher au budget de l'Etat,
- d'autre part, les contrats de groupe ont pris en charge de manière croissante les dépassements de tarifs, et donc encouragé de fait la dérégulation notre système de santé.

**Que commandait l'intérêt général sur ce dossier ?** Nos mandats visent une couverture de base obligatoire par la sécurité sociale de 100% des dépenses de santé. On était en droit d'attendre des confédérations syndicales gestionnaires de la sécurité sociale, réunies au niveau national qu'elles partagent l'ambition d'améliorer la couverture de base dont on sait qu'elle a été fortement appauvrie par les lois de finances de la sécurité sociale sous la droite. A l'opposé de cet objectif, le choix retenu fait même « *redouter de nouvelles pertes pour la sécurité sociale* »<sup>2</sup>... Le paradoxe vaut d'être soulevé : les organisations patronales acceptent que les employeurs acquittent de nouvelles contributions pour le financement de la complémentaire, tandis qu'elles n'ont de cesse de solliciter, au nom de la compétitivité, de nouvelles exonérations ou réductions des cotisations versées au régime général.

En outre, s'il est couteux pour les finances publiques, le progrès est réservé aux salariés des entreprises et aux chômeurs de moins d'un an. Or, la fragilisation de la sécurité sociale concerne toute la population et prioritairement ceux qui ne bénéficient pas de cette « *généralisation* » : retraités, chômeurs de plus d'un an, étudiants, jeunes à la recherche du premier emploi, fonctionnaires et contractuels de la Fonction publique...

L'ANI n'est pas un dérapage. Il est révélateur de l'orientation défendue par la CFDT en matière de protection sociale, pour ne traiter ici que de ce seul aspect : des droits contributifs pour les inclus, la charge étant renvoyée à l'Etat d'assurer la protection des plus démunis au travers des minima sociaux ou, s'agissant de la complémentaire santé, de la CMU ou de l'ACS (aide à l'acquisition d'une complémentaire santé). Quant aux autres, par exemple les retraités « aisés »<sup>3</sup>, il leur revient de financer eux-mêmes ces prestations.

L'autre aspect du dossier, c'est celui du champ et du niveau de la négociation. L'ANI permet de dégager des sujets de négociation au sein des branches professionnelles ou de l'entreprise au risque de détourner le « dialogue social » de ses sujets premiers (salaires, conditions de travail, emploi...). Et de susciter l'adhésion des salariés en actant à ce niveau des avancées que l'on a exclues d'emblée au niveau général. Une stratégie payante si l'on en juge par la première place de la CFDT au sein des entreprises<sup>4</sup>.

Quelles priorités pour notre syndicalisme ?

La première est bien entendu de défendre notre orientation sur la protection sociale, auprès de nos collègues et de l'opinion. Ce sujet qui n'est pas le premier de nos préoccupations professionnelles peut se révéler déterminant. De manière complémentaire, il conviendra aussi de :

- développer notre réflexion (et mener campagne ?) en lien avec celles des organisations syndicales qui ne se reconnaissent pas dans un tel schéma, distinguant les droits contributifs des prestations à financer par la solidarité nationale.
- développer les convergences dans les organisations de retraités (inter-UCR, ou associations comme la FGR).
- anticiper sur le positionnement à construire dans la fédération par rapport à la demande de l'UFFA-CFDT,

<sup>1</sup> Valeurs mutualistes 284, mai/ juin 2013.

<sup>2</sup> Valeurs mutualistes 282, janvier/ février 2013.

<sup>3</sup> Dont les ressources sont supérieures au plafond de l'ACS.

<sup>4</sup> Elections des Comités d'entreprise et délégués du personnel.

relayée par le SGEN d'étendre la logique à la Fonction Publique, en revendiquant des complémentaires santé de groupe, obligatoires.

- être attentif aux convergences avec l'approche de la Mutualité Fonction Publique, remuée par la signature et la transcription législative de l'ANI.

Monique Daune, Anne Féray  
Août 2013

### **Annexe : mandats FSU et SNES**

#### **Congrès FSU Poitiers 2013 ~ Extraits du thème 4**

La FSU rappelle son objectif d'unification du mouvement syndical. (...)

La FSU s'engage dans cette dynamique sur la base d'objectifs clairs : il s'agit de contribuer, dans le respect de l'indépendance syndicale, au développement d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste, à vocation majoritaire, porteur de propositions offensives et novatrices, attaché à construire les mobilisations et les rapports de forces nécessaires pour faire aboutir ses revendications.

En confirmant le mandat de Lille, le congrès fixe l'objectif d'aller au-delà de ce qui s'est fait ces dernières années, (...). C'est par un travail intersyndical, interfédéral régulier, avec toutes les organisations qui le souhaitent, à tous les niveaux, mais notamment au plus près du terrain, sur des dossiers concrets, en lien permanent avec la recherche d'action commune, que nous arriverons à dépasser les différences d'appréciation, les réticences, les a priori et à construire du commun. (...). Cela nécessite notamment d'impulser à tous les niveaux un débat sur les enjeux auxquels le syndicalisme est confronté dans notre pays, ses pratiques, ses stratégies.

Des listes communes ont été construites dans certains secteurs lors des dernières élections professionnelles. À partir d'un bilan de ces expériences et sur la base d'un travail unitaire concret, de nouvelles alliances pourront être envisagées, pour les prochaines élections, sous la responsabilité des syndicats nationaux. (...)

La FSU propose aux autres forces syndicales qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche :

- la mise en place à tous les niveaux de groupes de travail thématiques permanents sur des sujets précis (...),  
Sur cette base, la mise en place, partout où ce sera possible, de comités permanents de coordination intersyndicale faisant régulièrement le point des travaux réalisés et impulsant le nécessaire débat avec les salarié·es sur les évolutions d'une structuration unifiée.

Des différences entre les formes et les orientations de syndicalisme existent. Pour construire un syndicalisme de luttes et de transformation sociale, la FSU entend poursuivre et accentuer son travail avec la CGT et Solidaires, sans mettre a priori de limites sur les forces qui pourront participer à cette construction. (...)

Afin de jouer pleinement son rôle aussi bien dans l'activité syndicale à tous les niveaux que dans cette démarche de construction commune, la FSU doit avoir le souci de son propre développement aussi bien en termes d'activité, que de syndicalisation et de résultats aux élections professionnelles, notamment celles de 2014.

#### **Congrès SNES Reims 2012 ~ Extraits du thème 4**

La FSU ne peut rester spectatrice du remodelage du paysage syndical. Le SNES entend être porteur d'une démarche d'unification syndicale qui s'enracine sur les réalités professionnelles, les dossiers revendicatifs et les pratiques syndicales du terrain. (...)

Notre objectif est toujours de construire un nouvel outil syndical confédéré, pluraliste, de transformation sociale, de lutte, à vocation majoritaire et porteur de propositions. Cette démarche ambitieuse d'unification du syndicalisme continuera de s'adresser, sans exclusive, à tous ceux qui souhaitent être partie prenante de ce processus. En l'état du paysage syndical, cette démarche d'unification n'a de sens que si la confédération CGT en est partie prenante.

Le SNES propose :

- d'engager très largement le débat avec les personnels et en particulier les syndiqués (...);
- de développer des initiatives et actions communes tant au niveau national que local;
- de développer, à tous les niveaux, le travail en commun sur tous les dossiers dans le cadre de groupes thématiques (...);
- en particulier en s'appuyant sur les collaborations existantes et dans les luttes sur le terrain, de construire un travail commun et régulier au niveau des structures départementales, régionales et locales (...);
- d'organiser des débats avec tous les salarié·es (du public et du privé) et avec les syndiqués des organisations syndicales qui souhaitent participer à la construction de ce nouvel outil syndical;
- de renforcer la FSU à tous les niveaux et d'y amplifier son investissement pour que la FSU soit porteuse de propositions, d'initiatives et d'actions dans tous les secteurs de son champ de responsabilité.

Afin de permettre des avancées effectives dans la construction de cet outil, la FSU doit proposer la mise en place d'une structure souple avec ceux qui sont prêts à s'engager dans cette construction.

(...) Il est clair que si cette démarche a tout son sens dans la fonction publique, elle ne peut se limiter à ce seul secteur et doit donc concerner l'ensemble du champ interprofessionnel.